



Accord d'application n° 23 du 14 mai 2014

pris pour l'application de l'article 35 du règlement
général annexé à la convention du 14 mai 2014
relative à l'indemnisation du chômage
Aide différentielle de reclassement

Modifié par l'avenant n° 1 du 25 mars 2015

(Ajouté par l'avenant n° 1 du 25 mars 2015) Réservé